

Influence d'associations prosélytes, présence de prédicateur, conseils d'administration sous pression, gestion déficiente de la direction... La fac Paris Nord a longtemps fermé les yeux sur ces manifestations contraires aux règles les plus élémentaires de la laïcité. Au point de ne plus vraiment rien contrôler.

PAR SAMUEL PIQUET

« Les panneaux avaient été mis au milieu de la fac, on pouvait s'attendre au moins à une exposition avec un niveau universitaire. Ce n'était pas le cas : c'était un catéchisme très basique, de l'hagiographie à la gloire du Prophète », témoigne un enseignant désireux de garder l'anonymat. C'était en 2016 à l'université Paris-XIII, installée au nord de la capitale dans les communes de Villetaneuse, Saint-Denis, Bobigny, Argenteuil et le quartier de La Plaine Saint-Denis. Et, déjà, c'était révélateur, pour celle que l'on nomme depuis l'an dernier l'Université Sorbonne-Paris Nord, d'un très curieux rapport à la laïcité.

En ce lieu de savoir avait donc été organisée par l'association Rissala une exposition sur le prophète Mahomet intitulée « Muhammad un grand homme ». « Elle a été inaugurée avec des gens qui chantaient en arabe des chants religieux, cela n'a pas sa place sur un campus », regrette encore aujourd'hui une autre enseignante. Daniel Bloch, chercheur au CNRS affecté à l'université, ajoute, peiné : « Dans une des affiches de Rissala, il y avait un numéro de téléphone pour les frères et un autre pour les sœurs... » Mais, lorsque les professeurs font part de leurs inquiétudes à la direc-



PARIS-XIII

QUAND LE “ VAGUE” CA GROSSES



PAS DE CHE DE DÉRIVES

tion de l'université, ce ne sont pas les réponses attendues: « Personne dans le monde académique n'a réagi », explique Daniel Bloch.

Contacté par *Marianne*, Jean-Pierre Astruc, le président de ladite université à l'époque, assure n'avoir « pas vu la demande » d'autorisation d'organisation de cet événement, celle-ci ayant été « traitée, dit-il, par le service de la vie étudiante »: « On m'a signalé cette exposition, j'ai pris les renseignements sur le pourquoi de sa tenue, cette dernière étant limitée dans le temps, elle a pris fin quand elle devait prendre fin. » Oui, mais Rissala ne s'est pas contentée de louer l'œuvre du Prophète. Le 13 avril 2016, sans

que l'administration y trouve non plus à redire, l'association organise dans les locaux de l'université une conférence sur le thème: « La laïcité française, une laïcité radicale ». Une rencontre animée par Aïssam Aït-Yahya, que le sociologue Bernard Rougier, auteur des *Territoires conquis de l'islamisme* et spécialiste de cette question, classe « parmi les fondateurs du CRM [le collectif de réflexions musulmanes] à Bruxelles, groupe prodjihadiste ». Ce prédicateur n'est par ailleurs pas étranger à la dissolution du CCIF, le gouvernement ayant reproché au Collectif contre l'islamophobie en France, parmi de nombreux griefs, d'avoir donné deux tribunes au printemps 2020 à ce fondamentaliste, invité régulier des réseaux religieux turcs pro-Erdogan.

“Provocation”

De vieilles histoires ? Certes, mais elles reviennent à la mémoire de certains enseignants ces derniers temps. Notamment depuis l'assassinat de Samuel Paty. « Où que vous soyez, partageons, même à distance, cet instant de recueillement », écrit le 21 octobre 2020 le président de l'époque. Donc, pas de minute de silence. Interrogé par *Marianne*, il invoque a posteriori, pour justifier cette décision, les « contraintes sanitaires ». Il faut dire que, lors de la minute de silence en hommage aux victimes des attentats de *Charlie Hebdo*, de grosses perturbations avaient eu lieu. Selon plusieurs enseignants, la direction avait préféré fermer les yeux.

Pis, les initiatives post-tuerie de *Charlie* furent même découragées: « C'est de la provocation », s'entend dire une enseignante qui souhaite faire une exposition sur le sujet. Lorsque, dans le cadre de l'opération « Savante banlieue » (un événement au cours duquel les universités accueillent des classes de collégiens), Daniel Bloch souhaite organiser une mini-conférence, les décisionnaires refusent en se renvoyant la responsabilité de l'annulation. Serait-ce le thème >

► de cette conférence qui les freine: «Astrologie et astronomie, homéopathie et molécules, science et obscurantisme, hommage à Charlie (et à Galilée aussi)»? Reste que Christian Chardonnet, président du comité de pilotage de «Savante banlieue» et directeur de recherche au CNRS affecté à Paris-VIII, a répondu à Daniel Bloch qu'il fallait éviter «de jouer la provocation», retenir le mot «fête» plutôt que celui de «science» et «[tablér] sur la graine d'intelligence qui existe en chacun» pour «se [détourner] des chimères».

Bien sûr, il est des professeurs de Paris-XIII pour continuer à expliquer que «nos étudiants savent que les universités sont des havres de paix et de compréhension mutuelle», mais ils sont nombreux aussi, parmi les enseignants, à s'inquiéter d'un tel climat.

Prières dans la classe

Et du côté des étudiants? Certains sont aussi témoins de prosélytisme. C'est le cas par exemple de Claire (1), une étudiante qui a suivi le master Moss (management des organisations sanitaires et sociales): «Sur 50 étudiants, seuls quelques-uns n'affichaient pas leurs croyances religieuses, les autres portaient des signes ostentatoires: voile, barbe longue, pantalon de prière. Les filles voilées restaient entre elles. Un élève faisait même ses prières dans la classe tôt le matin», explique-t-elle encore choquée. Car cela affecte le contenu des cours. «Dès qu'il était question de droits sociaux ou de droits des employés, on retombait toujours sur le droit à la prière ou celui de porter le voile. Sur deux heures de cours, on passait parfois quarante minutes sur les débats religieux. J'ai été éberluée par ce que j'ai entendu, notamment sur la polygamie.»

Rissala n'est plus active. Mais, dans cet environnement si particulier, d'autres associations se sont implantées. Une épicerie solidaire a vu le jour récemment dans le local



de l'ancienne reprographie cédé par l'université. Le responsable de l'imprimerie, M. Luppino, qui souhaitait utiliser ce local à terme comme bureau pour l'opératrice de reprographie, explique qu'on ne l'a «même pas informé de ce projet» et qu'il n'y a eu «aucune discussion à ce sujet» avec la direction. Quant à l'association Dream, qui organise des voyages et dispose d'un local fourni par l'université, elle vend des sandwichs halal moins cher que le Crous, soutenue par l'Unef, qui lui a cédé son siège au conseil d'administration de l'université. Les présidents de l'épicerie et de la Dream ont tous deux 31 ans et sont inscrits à l'université mais ils ne suivraient plus vraiment d'enseignement depuis des années. Cela ne les empêche pourtant pas de siéger comme représentants étudiants au CA de Paris-XIII, l'instance où se décident les grandes lignes de la politique de l'université.

Le président de la Dream, Dahmane Dehmouni, a même été nommé il y a quelques semaines au bureau restreint, composé de huit personnes, une entité du conseil d'administration, alors même qu'il était un des fondateurs de L'Ouverture, association dissoute depuis 2019 et citée surtout dans le rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche daté d'avril 2015. Ce rapport recommandait de «renforcer la vigilance à l'égard des associations d'étudiants telles L'Ouverture qui, sous couvert

de vente de produits alimentaires, font du prosélytisme religieux».

Des étudiants rencontrés par Marianne s'interrogent d'ailleurs sur ces associations. Et se demandent si derrière «l'alimentaire comme vitrine», il ne s'agirait pas de faire fructifier un juteux business. Contacté, le gérant de l'épicerie, Goran Kaymak, aussi conseiller municipal dans l'opposition à Bobigny et récemment élu représentant des étudiants par le collège des professeurs sur proposition du vice-président, conteste cette version des faits: «Nous n'avons pas reçu de subventions. Il y a des étudiants qui nous aident de manière bénévole. On a des paniers fournis par la ville de Bobigny, et il y a des dons qui viennent de professionnels ou d'associations.»

C'est dans ce contexte que le nouveau président de l'université, Christophe Fouqueré, a été élu le 3 novembre 2020. Selon un document que Marianne s'est procuré, une rencontre entre l'intéressé et plusieurs associations a eu lieu. Et une liste d'exigences estudiantines a été établie: il est notamment demandé à Fouqueré de s'engager à donner «un budget annuel minimum de 30 000 €» à l'épicerie, de «muter» le responsable de Seve (le service des études et de la vie étudiante) ou encore d'en nommer une autre à la tête de la CFVU (la commission formation et vie universitaire). Si le nouveau président reconnaît avoir participé à cette réunion, il conteste avoir validé toutes les demandes:

« Toutes les orientations des étudiants n'ont pas été suivies. S'il y a eu des demandes, d'embauche ou d'éviction, quand elles semblent clairement subjectives, je rappelle que le Code du travail prévaut et doit bien entendu être appliqué. »

Deux droits d'alerte

Pour un ancien étudiant, qui préfère garder l'anonymat, c'est pourtant clair : « La nouvelle équipe présidentielle a été élue avec des positions complaisantes vis-à-vis de l'islamisme. » Un point de vue exagéré ? La région Île-de-France elle-même a des soupçons. Dans un courrier que Marianne a obtenu, la collectivité demande à Christophe Fouqueré de répondre à ces allégations. Et, malgré le démenti de ce dernier expliquant être « particulièrement attentif à ce que les valeurs de la République soient respectées », la région a décidé de ne pas prendre part au vote de désignation du nouveau président.

La vice-présidente de la région, Faten Hidri, auteure de la lettre, assure que « la laïcité a toujours été une préoccupation très importante ». Mais, à bien y regarder, le comportement de la région lui-même pose question : pourquoi ne s'inquiéter de possibles liens avec la mouvance islamiste qu'entre le 1^{er} et le 2^e tour, quelques jours après l'assassinat de Samuel Paty, et avoir accordé un vote de confiance à la liste Fouqueré lors de la précédente élection des personnalités ? « Parce que, tout simplement, ce n'est que juste avant l'élection du président que nous avons eu vent de ces rumeurs », répond Faten Hidri.

Pourquoi, lors du premier tour, donner procuration à M. Chavarot, chef de la sécurité (2) de Paris-XIII, représentant Unsa, réputé ne pas se montrer très regardant à l'égard des dérives religieuses qui se jouent sur le campus ? Lorsque l'on pose la question à la représentante de

la région, Karine Francllet, récemment élue maire (UDI) d'Aubervilliers, celle-ci répond : « On ne savait pas. » Et pour cause, selon l'ex-président de Paris-XIII, Jean-Pierre Astruc, la région l'a contacté pour lui demander sur quelle personnalité porter sa voix. Et l'ex-président a proposé le nom du responsable de la sécurité...

Deux droits d'alerte pour danger grave et imminent ont pourtant été déposés contre le responsable de la sécurité en 2015, puis en 2017. Marianne a eu accès aux




documents. Un courrier adressé au ministère de l'Enseignement supérieur le 3 août 2016 par un administrateur élu de l'université Paris-XIII faisait déjà état de « processus de harcèlement » de M. Chavarot sur neuf personnes et de « faits graves sur la sûreté de l'université ». Il y a quelques jours, pourtant, M. Chavarot et M. Kaymak ont été proposés pour faire partie de la commission des statuts de l'université, chargée notamment de faire évoluer le règlement intérieur.

Un ancien collaborateur de M. Chavarot a aussi transmis un dossier à la direction de l'université, à la Cour des comptes et au ministère de l'Enseignement supérieur. Marianne s'en est procuré une copie, et son contenu est édifiant. Il reproche notamment le non-respect des procédures dans la passation de marchés publics. Classique règlement de comptes d'un ancien collaborateur ? Le dernier rapport de la Cour des comptes de 2019, qui n'a jamais été rendu public mais que Marianne a obtenu, confirme pourtant de nombreuses irrégularités. Il fait état d'une gestion « déficiente », d'« innombrables rappels à la loi ». Il est également question d'une prime d'établissement sur décision individuelle du président qui n'est « pas définie dans un texte-cadre » avec « des écarts considérables, la prime allant de 50 € annuels à 23 520 € » et de « personnes [disposant] de montants supérieurs à plusieurs milliers d'euros sans aucune justification ». Il évoque des véhicules utilitaires « utilisés comme des voitures de fonction », un logement de fonction attribué « à titre gratuit », « un pilotage défaillant de la commande publique », et, enfin, « une accumulation d'anomalies relevée dans la passation de marchés de sécurité » qui « pourrait exposer ses dirigeants à des suites contentieuses ».

Pour le chercheur du CNRS Daniel Bloch, l'explication est toute trouvée : « Le clientélisme devient le mode d'élection quand on laisse se passer certaines choses dans les amphes ou les couloirs. » Et ce qui était valable pour la présidence précédente le serait aussi pour la nouvelle. ■ S.P.

(1) Le prénom a été modifié.

(2) Contacté, le chef de la sécurité n'a pas souhaité répondre. La directrice générale des services adjointe évoque de son côté des « rumeurs » qui « ont fait l'objet de recherche d'éléments tangibles, en vain ».


Le 5/7 MATHILDE MUNOS 5H / 7H

 RETROUVEZ LE MARDI À 6H44 HISTOIRES POLITIQUES
 AVEC SOAZIG QUÉMÈNER, RÉDACTRICE EN CHEF POLITIQUE DE 